

## Lecture de la correspondance, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de la correspondance, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 341;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29319\\_t1\\_0341\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29319_t1_0341_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

# Séance du 20 Germinal An II

(Mercredi 9 avril 1794)

## Présidence d'AMAR

La séance s'ouvre à onze heures et demie.

### 1

Un membre fait lecture de la correspondance.

Les administrateurs du district de Belvez, département de la Dordogne, écrivent que la société populaire de Villefranche, l'un des chefs-lieux de canton de leur arrondissement, leur a envoyé une somme de 455 livres en numéraire, 20 livres de charpie, 58 chemises, 20 aunes de toile neuve, 3 draps de lit et 7 paires de bas, le tout destiné au soulagement des défenseurs de la patrie : ils adressent le numéraire à la Convention, et ont disposé du reste pour l'armée des Pyrénées orientales.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Belvez, 8 germ. II] (2).

« La Société populaire de Villefranche, l'un des chefs-lieux de canton de notre district nous a envoyé il y a peu de jours, une somme de 455 liv., qu'elle a destiné au soulagement des défenseurs de la patrie avec un paquet de charpie pesant 20 liv., 58 chemises dont la majeure partie sont propres à l'usage journalier et les autres propres à faire de la charpie, 20 aunes de toile neuve, 3 draps de lit et 7 paires de bas; nous vous renvoyons le numéraire et avons destiné lesdits autres objets pour l'armée des Pyrénées-Occidentales, où nous allons les faire passer de suite. S. et F. »

FRÉGÉREY (*présid.*), MONTET, LANDON, CLARETIE, PERDON, FABRE, BONFILS, BOYNEAU, TRAAREL.

### 2

Les volontaires du bataillon du district d'Etampes, en garnison à Tréguier, ont frémé d'indignation à la nouvelle de l'affreuse conjuration qui menaçait la représentation nationale. Grâce vous soient rendues, écrivent ces patriotes! vous avez encore une fois sauvé la liberté. Dépourvus des armes nécessaires

(1) P.V., XXXV, 95 et 117. B<sup>4n</sup>, 25 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 567, p. 376; *Rép.*, n<sup>o</sup> 111; *C. Univ.*, 21 germ.

(2) C 297, pl. 1024, p. 13.

pour combattre ses ennemis, nous vous offrons la somme de 2 308 liv., fruit d'une souscription volontaire faite par le bataillon, en vous invitant de l'employer à nous en faire fabriquer sans délai. Nous jurons de soutenir dans les combats l'honneur du nom français, et d'y être guidés par la soif de la gloire et le plus ardent amour pour la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 3

Le détachement de canonnières de la compagnie de Guillaume Tell, en station à Soissons, adresse à la Convention nationale, pour les frais de la guerre, une somme de 106 liv.; c'est un bien foible hommage, disent ces braves républicains; mais notre sang est aussi à la patrie : nous sommes prêts à le verser pour elle et pour le maintien des lois émanées de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Soisson, 20 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Le détachement des canonnières de la compagnie de Guillaume Tell, quoique éloignés de leurs camarades, n'en désirent pas moins partager avec eux leurs sentiments patriotiques : ils te prient de déposer en leurs noms, sur l'hôtel de la patrie, la somme de 106 liv. pour contribuer aux frais de la guerre; c'est un bien faible hommage qu'ils font à la République, mais ils y ajoutent, de bien bon cœur, leurs vies qui sont consacrées à sa défense, et tu peux assurer la Convention qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de ses sages décrets et pour l'anéantissement de l'infâme coalition.

Salut, fraternité et bonheur à nos sages représentants. »

MASSÉ, MONROY, WAGNER, BUTEUX, SUEIRE, HARDY, ICARD, CARRÉ, MAMIEZ, LEGRAU, LAUCHANT, ROCH.

(1) P.V., XXXV, 95. B<sup>4n</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *M.U.*, XXXVIII, 331; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 600, p. 73; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 148.

(2) P.V., XXXV, 96 et 118. *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 600, p. 73; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1248; *M.U.*, XXXVIII, 331.

(3) C 297, pl. 1024, p. 14.